

1^{ère} Réunion de suivi de la réalisation du Plan d'Action pour la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin de Haouz-Mejjate

Mardi, 29 Octobre 2019
Wilaya de la Région Marrakech-Safi,
Marrakech

PV de Réunion

Pièce(s) attachée(s) au compte-rendu :	<ul style="list-style-type: none">- Programme de la réunion (Annexe 1)- Présentation PPT (Annexe 2)- Liste paraphée des participants (Annexe 3)
-----------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

I Documents supports de la réunion

- Programme de la réunion ;
- Rapport du Plan d'Action de la Convention GIRE ;
- Enoncé de la Déclaration de Marrakech

II Introduction

Le 18 Janvier 2019, la Convention pour la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Haouz Mejjat a été couronnée par la signature de la Déclaration de Marrakech par l'ensemble des parties prenantes de cette convention. Par cette signature, ces dernières se sont engagées à la réalisation du plan d'action émanant de cette convention chacune pour les volets qui relèvent de ses attributions.

Pour assurer le suivi de cette réalisation, un Comité de suivi a été instauré par Monsieur le Wali de la région Marrakech-Safi. Dirigé par Monsieur le Wali, ce Comité aura pour mission (i) d'établir des états d'avancement réguliers de la réalisation du plan d'action en se basant sur des indicateurs mesurables et précis et (ii) de veiller à ce que les blocages et les contraintes entravant les actions soit levés. Certaines actions feront l'objet de conventions spécifiques permettant de créer les synergies possibles et de mutualiser les moyens entre les parties prenantes impliquées dans ces actions.

La réunion objet du présent compte rendu est la première réunion du Comité de suivi.

II Déroutement de la réunion

Lors de son mot d'ouverture, Monsieur le Wali de la Région Marrakech-Safi a mis d'abord l'accent sur l'importance de l'avènement de la Déclaration Régionale de Marrakech pour l'Eau signée en Janvier 2018 et a ensuite rappelé les objectifs de cette Déclaration. Celle-ci vise, dans un contexte de changements climatiques et de rareté de la ressource, une gestion intégrée des ressources en eau et un développement socioéconomique durable dans la région. Il a également remercié les membres du comité de suivi et les différents intervenants pour leur implication, engagement et contributions pour la réussite et l'aboutissement de ce projet.

Suite à cette ouverture, Monsieur le Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Tensift a présenté un rappel de l'état des lieux, du processus d'élaboration de la Déclaration ainsi que du contenu de son plan d'action. Le consultant a ensuite présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action.

III Discussions

Monsieur le Wali a mis l'accent sur les points suivants :

- Les actions qui visent la sensibilisation et l'accompagnement des usagers ont connu des progressions notables. Toutefois les actions qui ont un impact important sur le bilan des ressources en eau doivent être également mises en place rapidement ;
- Le retard observé au niveau des actions dépendant de plusieurs intervenants et nécessitant un partenariat multi-acteurs ;
- Le potentiel important en termes de réutilisation des eaux usées épurées de la ville de Marrakech qui reste à exploiter.
- La nécessité de multiplier les efforts à travers tous les secteurs pour un usage rationnel de l'eau, chaque goutte compte.

Néanmoins, il y a autant de possibilités et solutions innovantes que de contraintes, a déclaré Mr. le Wali. Les acteurs de la région sont capables d'affronter ces défis qui menacent le développement durable de la région.

Les représentants des services extérieurs et de la société civile ont soulevé les points suivants :

Intervenant	Question(s) / Commentaire(s)
Province d'Al Haouz	<ul style="list-style-type: none"> - Les problématiques liées à la gestion de l'eau se manifestent par une pénurie d'eau (sécheresses) ou un excès d'eau (crues et inondations). Il y a urgence à intervenir rapidement pour atténuer l'impact de ces phénomènes et assurer une gestion rationnelle des ressources en eau. - La question suivante se pose : la sensibilisation peut-elle être suffisante pour faire face aux problèmes liés à la gestion des ressources en eau ? - La mobilisation des eaux des crues importantes des cours d'eau du bassin peuvent être des alternatives aux eaux souterraines et alléger la pression sur celles-ci. - La zone du Haouz est pénalisée sur le plan des investissements touristiques du fait que les autorisations ne sont données qu'aux petits projets.
Direction Régionale de l'Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Les impacts des changements climatiques sur les campagnes agricoles sont déjà ressentis depuis ces dernières années. - Dans le cadre du PNEEI, la superficie équipée en irrigation localisée est passée de 18000 ha en 2008 à 94000 ha en 2019. Un projet de reconversion collective d'une superficie d'environ 4000 ha est également

	<p>en cours de réalisation au niveau du périmètre de la GH de N'fis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La DRA a doté plusieurs centres de mise en valeur (CMV) de tableaux d'affichage des paramètres climatiques afin d'initier les agriculteurs au pilotage de l'irrigation. - Aucun projet d'aménagement de nouveaux périmètres n'est prévu dans le cadre de la réalisation du nouveau barrage Ait Ziyat sur l'oued Zat. L'eau de ce barrage sera dédiée à la PMH existante et l'excédent pourra être injecté dans le canal de rocade afin d'améliorer la fourniture en eau destinée aux périmètres de la GH du N'fis et du Haouz central. - La réalisation du grand barrage Sidi Driss, ainsi que la construction d'un barrage sur l'Oued Tensift sera d'un grand intérêt pour la région et permettra de soulager la pression sur les ressources en eau souterraines.
Direction Régionale de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - En termes de préservation de la qualité de l'eau, la DRE agit en partenariat avec d'autres institutions à travers le Plan National d'Assainissement Mutualisé. <p>Pour les industriels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La convention oléicole signée entre le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Intérieur et le Département de l'Environnement, permet le financement des unités de traitement des margines. - La DRE pourra également contribuer à la mise en place de l'unité de déchromatation au niveau des tanneries semi-industrielles. <p>Les clubs d'environnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux sessions de formation, axées sur l'eau, ont été tenues en 2019 dans le cadre de la création des clubs environnementaux. Deux sessions de formation similaires sont prévues pour 2020.
Direction Régionale de l'Habitat	<p>La Direction Régionale de l'Habitat peut contribuer à la mise en place de conventions spécifiques liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des projets d'assainissement au niveau des agglomérations rurales dont la population dépasse 2500 habitants. - La promotion de l'installation des équipements économes en eau au niveau des projets de l'habitat économique, en exigeant la présence de ces équipements au niveau des cahiers de charges des travaux.
CDRT	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a nécessité de se concentrer sur les actions claires et dont l'impact sur la préservation des ressources en eau est consistant. - Dans un contexte de succession d'années de sécheresse et de pénurie d'eau, la sensibilisation et la motivation des agriculteurs pour la substitution des assolements très consommateurs en eau est devenue une obligation. - Le projet de transfert d'eau Nord-Sud fait face à plusieurs problèmes et ne doit pas être pris en considération dans nos réflexions sur les solutions à apporter pour le bassin de Haouz-Mejjate. - Le citoyen n'est pas vraiment conscient de la gravité de la situation actuelle des ressources en eau. Il y a nécessité de multiplier les actions de sensibilisation et de recourir aux canaux qui touchent directement ce citoyen. - La maîtrise et l'amélioration de la connaissance de la ressource est un préalable à la bonne gestion et à la préservation de celle-ci ; le contrôle des creusements et des prélèvements illicites est très important pour avoir une bonne visibilité sur les ressources en eau souterraines.
RADEEMA	<ul style="list-style-type: none"> - Le rendement des réseaux de distribution de l'eau potable dans la ville de Marrakech (78%) est le meilleur à l'échelle nationale. La RADEEMA continue de faire des efforts en termes de distribution de l'eau potable et en termes de réutilisation des eaux usées épurées avec l'objectif d'atteindre un rendement des réseaux > 80%.

	<ul style="list-style-type: none"> - La RADEEMA prévoit de réaliser des portes ouvertes pour la sensibilisation de la population au cours du mois de novembre.
ONEE – Branche Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Des études ont été réalisées pour l'alimentation en eau potable des villes de Chichaoua et Imintanout à partir des eaux de surface. - Plusieurs actions d'amélioration des rendements des réseaux d'AEP ont été mises en place. Actuellement, ce rendement dépasse 75% dans la plupart des centres gérés par l'ONEE – Branche Eau. - Le projet de transfert d'eau pour le renforcement de l'AEP de Marrakech à partir du barrage El Massira en est à ses dernières phases. - L'ONEE–Branche Eau organise et participe systématiquement à des campagnes de sensibilisation.
Académie Régionale de l'Enseignement et de la Formation	<ul style="list-style-type: none"> - L'AREF réitère son engagement. Plusieurs actions de sensibilisation ont été réalisées pendant les années précédentes. - L'AREF recommande de revoir la méthode de sensibilisation pour améliorer l'atteinte des cibles et augmenter l'impact sur les changements envisagés. - Une réflexion doit être menée pour rediriger les clubs d'environnement vers de nouvelles cibles et en vue de promouvoir l'action communautaire.
Délégation Régionale du Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Le tourisme est un secteur créateur de richesses mais est très consommateur en eau. - Un diagnostic en matière d'économie et de gestion des établissements hôteliers (notamment les établissements classés) est déjà établi. - Des professionnels (notamment les chaînes hôtelières et quelques unités classées) sont déjà impliqués dans des démarches écologiques qui visent entre autres la rationalisation de l'utilisation de l'eau. Toutefois, ceci reste limité et d'ordre volontariste et non contraignant. - Il y a nécessité de mettre en place des outils et d'instaurer des initiatives pour l'amélioration de l'économie de l'eau au sein des établissements hôteliers.
AMCDD	<ul style="list-style-type: none"> - L'Alliance essaie de traiter la question de l'économie de l'eau dans une approche Nexus (Eau-Energie). - Le pompage solaire est une pratique à contrôler sachant qu'elle génère souvent des abus en termes d'exploitation des ressources en eau souterraines. - Au niveau des zones urbaines, il ne faut pas se limiter à la sensibilisation. Des mesures réglementaires doivent être mises en place pour la préservation et l'économie de l'eau. Des projets pilotes en matière d'amélioration de la gestion des eaux dans l'espace urbain doivent également voir le jour. - Il y a nécessité d'encourager les bonnes pratiques en matière de collecte et de gestion des eaux pluviales notamment au niveau des établissements publics.
Province de Chichaoua	<p>Les actions proposées dans le cadre du plan d'action de la GIRE doivent être prioritaires.</p>

V Résolutions

Sur la base des interventions des participants, le tableau suivant synthétise les conventions spécifiques potentielles émanant des propositions et initiatives formulées :

Intitulé de la convention	Proposition de contenu	Partenaires
Gestion économe de l'eau dans l'espace public de la ville de Marrakech	<ul style="list-style-type: none"> - Réutilisation des eaux usées épurées issues de la STEP, pour l'arrosage des espaces verts. - Maîtrise et valorisation des eaux pluviales. - Audit de l'efficacité des usages de l'eau dans les administrations de la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> - Wilya - Commune Urbaine - RADEEMA - Agence Urbaine - ABHT - Administrations concernées
Promotion des bons comportements face au gaspillage de l'eau, aux fuites et à la détérioration des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement au niveau des espaces urbains du bassin.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population à l'économie de l'eau - Incitation des particuliers à s'équiper en robinetterie économe en eau. - Sensibilisation de la population à la détection et annonce des fuites d'eau dans les canalisations. - Sensibilisation de la population au respect des ouvrages hydrauliques et à l'information de toute détérioration ou acte de vandalisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - RADEEMA - ONEE - ABHT - Communes concernées
Elaboration des cahiers de charge pour assurer un usage efficient et économe de l'eau à destination des promoteurs immobiliers	<ul style="list-style-type: none"> - Exigence de mise en place d'équipements économe d'eau (plomberie, robinetterie,...) - Exigence de collecte et gestion des eaux pluviales (captage, utilisation, infiltration,...) - Exigences de l'aménagement adapté des espaces verts 	<ul style="list-style-type: none"> - Agence Urbaine, - Direction Régionale de l'Habitat - Al Omrane
Rationalisation de l'usage de l'eau dans le secteur touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'économie de l'eau et l'usage rationnel dans les unités touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Délégation du Tourisme, - AIH - Association des maisons d'hôtes - ABHT
Traitement et valorisation des margines issus de huileries traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Elimination des nuisances et valorisation des margines générées au niveau des unités groupées d'huileries traditionnelles. - Identification, sur la base de l'étude réalisée par l'ABHT, des unités et programmation des financements 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Régionale de l'Environnement, - ABHT - Associations des huileries traditionnelles si existantes, ou à créer. .
Réalisation d'une station de déchromatation et de récupération du chrome au niveau des tanneries semi-industrielles de la	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des unités semi-industrielles - Caractérisation qualitative et quantitative des rejets à l'entrée de la station future 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Régionale de l'Environnement, - Délégation de l'Industrie

Médina de Marrakech	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du site et étude de faisabilité pour la mise en place de la station - Programmation et financement de la station 	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre de l'Industrie - Commune Urbaine - RADEEMA
Renforcement du contrôle et de la lutte contre les prélèvements illicites d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des prélèvements par les départements sectoriels concernés, - Contrôle des prélèvements par les autorités locales. - Incitations à l'autocontrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Commissions provinciales de l'eau - Provinces - ABHT - Services de l'eau
Sensibilisation grand publique à l'économie d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Instauration d'un réseau constitué d'associations, d'ONGs, d'administrations et de médias pour une sensibilisation grand publique à l'économie d'eau - Réalisation d'un plan de communication s'inscrivant dans la durée 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrations concernées - Associations et ONGs - Médias

Ces premières conventions spécifiques (CS) émanant de cette réunion peuvent être élaborées dans l'immédiat. D'autres conventions spécifiques sont à ajouter pour couvrir la globalité du plan d'action suivant un programme répartis sur plusieurs années, selon la hiérarchisation suivante :

1. Les CS qui ne demandent pas des financements importants.
2. Les CS qui nécessitent des financements faciles à mettre en place (programmes sectoriels...).
3. Les CS qui nécessitent des financements difficiles à mettre en place.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Tenue de réunions avec les parties prenantes afin de cerner les différentes contraintes et dysfonctionnements liés à la mise en place des actions, et en formuler les solutions appropriées.
- Nécessité, pour les membres du comité de suivi, de transmettre par écrit à l'ABHT leurs suggestions et réflexions concernant les actions qui leur incombent ;
- Mise en place des groupes thématiques et/ou des groupes pour l'élaboration des Conventions Spécifiques précitées ;

TOUS porteurs d'eau



ANNEXE 1

Programme de la Réunion

1^{ère} Réunion de suivi de la réalisation du Plan d'Action pour la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin de Haouz-Mejjate

Mardi, 29 Octobre 2019
Wilaya de la Région Marrakech-Safi,
Marrakech

Programme

09h30	Accueil des participants et café de bienvenue
10h00	Mot d'ouverture de Monsieur le Wali de la Région Marrakech-Safi : Président du Comité
10h20	Rappel de la Déclaration Régionale de Marrakech pour l'Eau (ABHT) Présentation sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action (BET RESING)
11h30	Discussions : <ul style="list-style-type: none"> - Avancement des différentes opérations en cours et difficultés rencontrées - Proposition et discussion de projets de conventions spécifiques pouvant faciliter la mise en œuvre des actions - Etablissement du mode travail et des équipes pour le suivi de la mise en œuvre des actions
12h30	Restitution et présentation des prochaines étapes
13h00	Cocktail Déjeunatoire

TOUS porteurs d'eau



ANNEXE 2

Présentation de la Réunion



Convention EAU

Haouz-Mejjate

Plan de Présentation

PARTIE A: Rappel de la Déclaration Régionale de Marrakech pour l'Eau

- **Etat des lieux et scénario tendanciel émanant du diagnostic d'élaboration de la Convention Eau**
- **Etapes techniques et processus participatif pour l'élaboration de la Convention Eau**
- **Plan d'action, impact envisagé et coût estimé pour la réalisation du plan d'action**

PARTIE B: Présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions

A

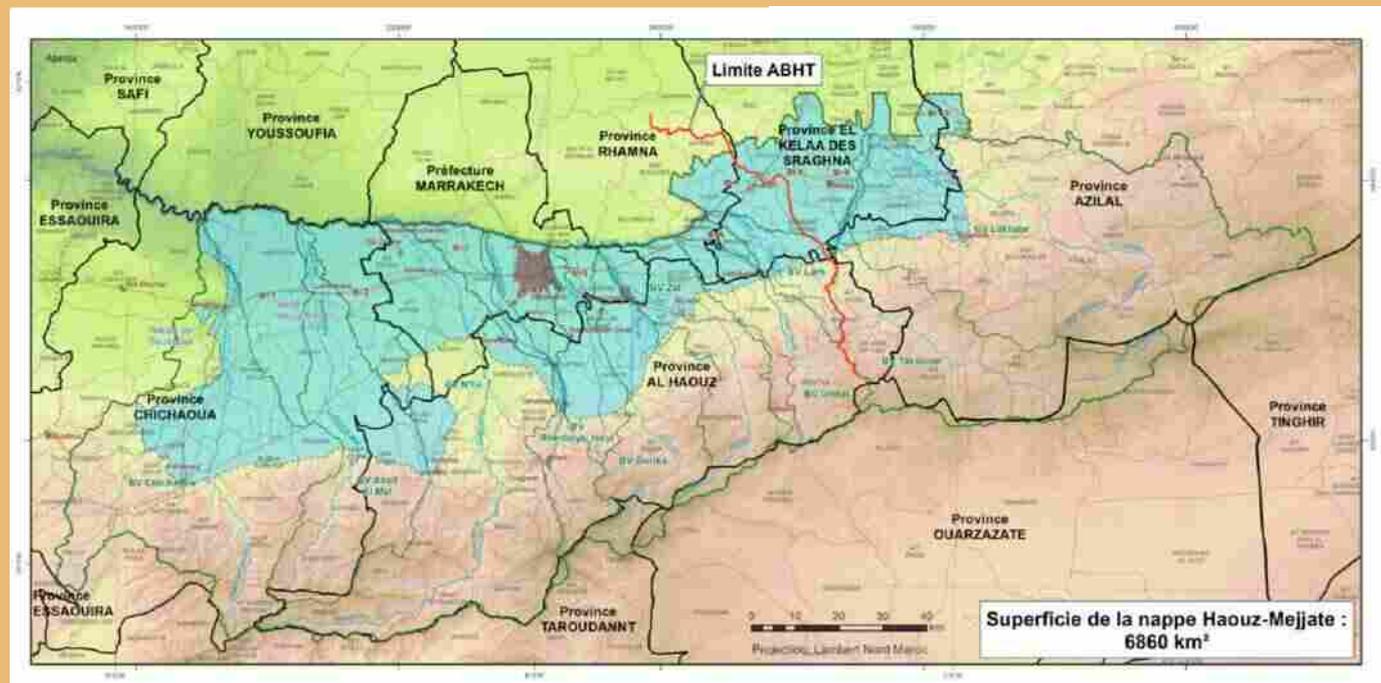
PARTIE

Rappel de la Déclaration Régionale de Marrakech pour l'Eau



Bassin Haouz-Mejjate

Forte dynamique
socio-économique



Disponibilité moyenne des ressources en eau



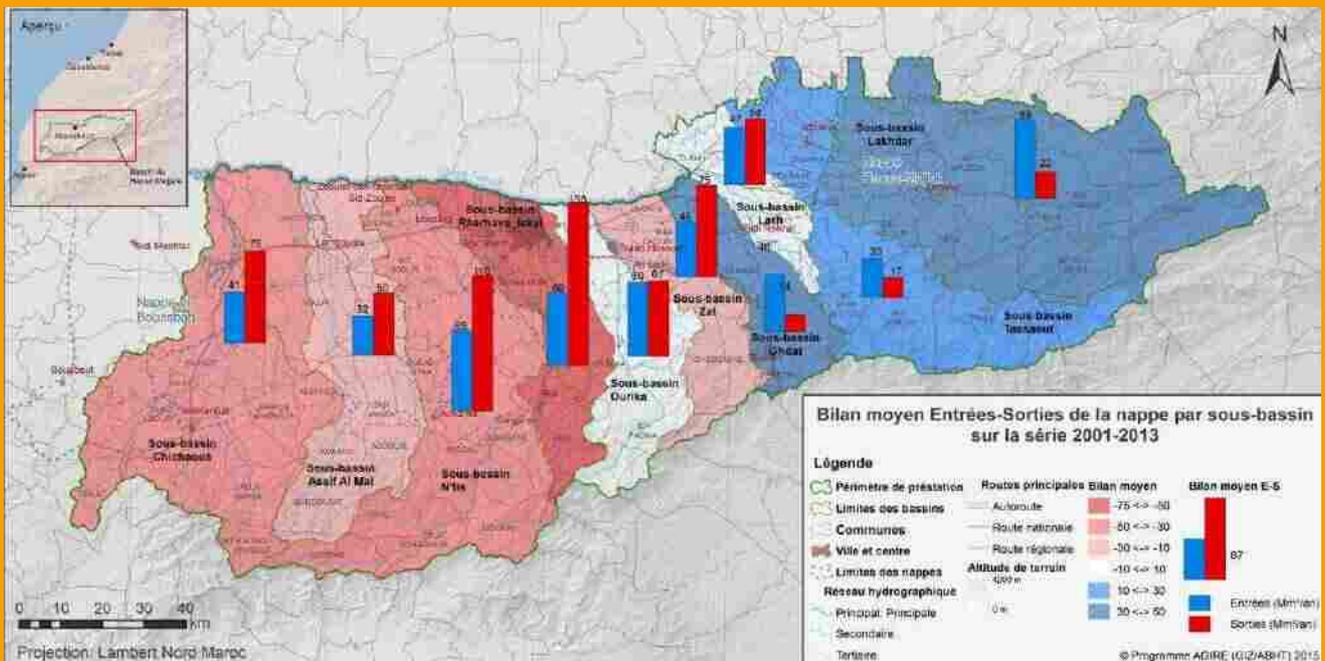
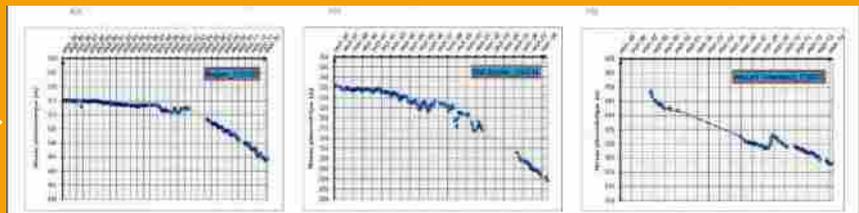
les usages

1187
Mm³/an



Déficit entre disponibilité et usage : -111 Mm³ en moyenne /an
(Période de référence 2002-2011)

Baisse piézométrique importante de la nappe dans les sous-bassins déficitaires surexploités



Projection 2020-2030

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE

1

Changement climatique
et son impact sur la disponibilité des ressources en eau et la demande en eau

2

Tendances démographiques

3

Développements prévus
pour l'agriculture et l'irrigation, le tourisme et l'habitat

4

Aménagements hydrauliques prévus

BILAN DE PLUS EN PLUS DÉFICITAIRE

Apports – Demandes

-111
Mm³/an
en moyenne pour la période de référence

-297
Mm³/an
dans l'horizon 2030

- Baisse voire assèchement de la nappe
- Pollution des ressources en eau
- Augmentation de la salinité dans l'eau et dans les sols
- Réduction de la productivité et augmentation des coûts de pompage
- Risque d'assèchement des points d'eau
- Abandon d'activités socio-économiques

Mise en place d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)
Processus participatif



DE CE CONSTAT

Objectif final du processus
Une convention concertée et ratifiée par tous.



Bilan d'eau équilibré
dans le bassin du Haouz-Mejjate.



Assurer
un usage de l'eau rationnel et efficient.



Garantir
un développement socio-économique durable et équitable.



Élaborer
un plan d'action contractuel.



Identifier
les contributions des parties prenantes.

Organisation de la convention

PROCESSUS PARTICIPATIF + TECHNIQUE



Étape 1

Diagnostic
et identification
préliminaire des mesures
d'amélioration.



Étape 2

**Co-construction
du plan d'action**
de la convention Eau



Étape 3

**Signature de la
Convention Eau**
Déclaration et
Convention Cadre



Étape 4

Mise en œuvre
à travers des conventions
spécifiques et contrats de
gestion participative.

Circulaire +
Arrêté
Gubernatorial

Comité de pilotage

- Suivi des orientations générales
- Arbitrage en cas de problèmes
- Ratification de la convention

Comité de suivi

- Co-construction du diagnostic
- Suivi et validation de l'état d'avancement du processus



5 Groupes de travail thématiques

- Co-construction du plan d'action

Groupes cibles

- agriculteurs
- hôteliers
- industriels
- ménages urbains et ruraux
- jeune génération
- ...

Panel de concertation

- Déclinaison opérationnelle des solutions à destination des usagers



6 objectifs du plan d'action

1 Limiter les prélèvements

- > Réduire les prélèvements des eaux souterraines et assurer que tout nouvel apport soulage la nappe
- > Suivre et contrôler les prélèvements
- > Contrôler les extensions des superficies irriguées



2 Préserver la qualité des ressources

- > Établir les périmètres de protection
- > Contrôler et gérer les rejets industriels
- > Réduire la pollution agricole (marges, engrais, phytosanitaires)
- > Assainir et valoriser les eaux usées domestiques



3 Recourir aux ressources en eau alternatives

- > Réutiliser les eaux usées épurées (STEPs de Marrakech et grands centres ruraux)
- > Collecter et valoriser les eaux pluviales (espaces rural et urbain)



4 Économiser et valoriser les ressources

- > Améliorer et adapter les pratiques agricoles : économie et valorisation des eaux d'irrigation
- > Améliorer l'efficacité des réseaux de distribution
- > Économiser l'eau à l'échelle des usages domestiques, touristiques et industriels



5 Aménager les bassins versants et les adapter aux changements climatiques

- > Renforcer le traitement biologique et mécanique
- > Améliorer la gestion des crues
- > Améliorer la gestion de la sécheresse



6 Mettre en place un système de gouvernance

- > Renforcer le rôle des institutions dans la GIRE (mise en place des instances et structures de gouvernance pour la mise en œuvre de la Convention)
- > Renforcer les capacités, former et éduquer
- > Informer, sensibiliser et impliquer activement les usagers
- > Garantir une solidarité amont-aval

cibles
solutions
actions



concertation
échange
implication

Elaboration et mise en œuvre d'une Stratégie de Communication

1

Déclinaison du plan d'action en écogestes à porter par tous



Actions pour les usagers

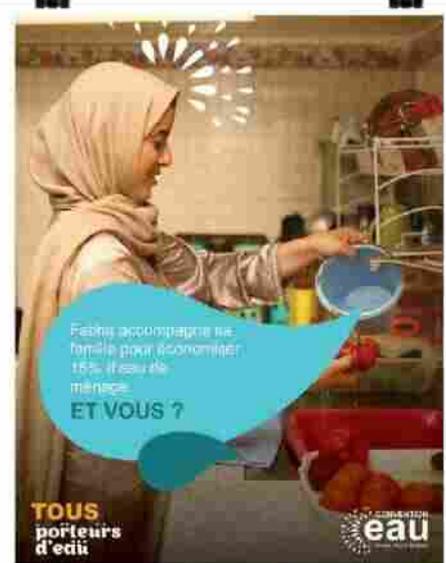
2

Conduite d'un programme d'accompagnement pour la mise en œuvre des bonnes pratiques



TOUS porteurs d'eau

eau



TOUS porteurs d'eau

eau

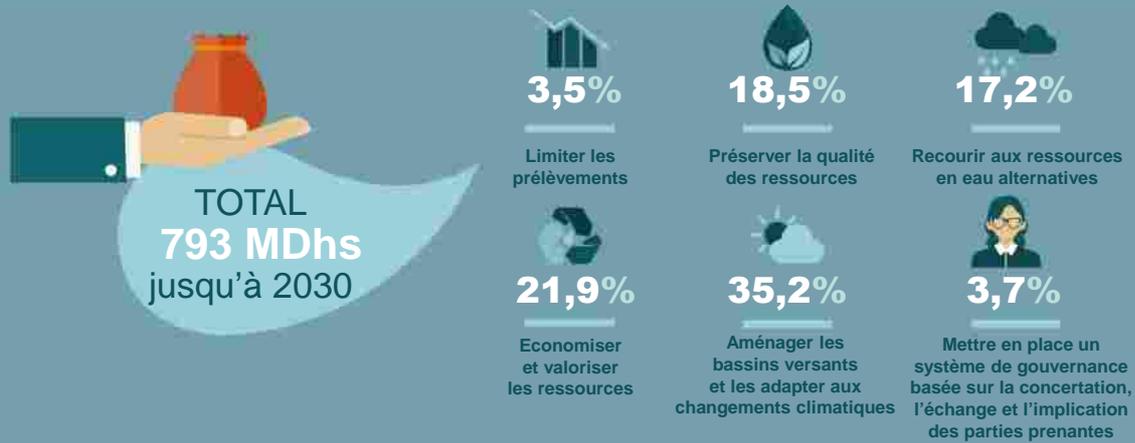


Impact du plan d'action sur la nappe

Inversion progressive de la tendance déficitaire



Coût estimé du plan d'action (sans barrages et transferts)



Mise en œuvre, évaluation et suivi

Convention Cadre

Gestion Intégrée des Ressources en eau dans le Bassin Haouz-Mejjate

Déclaration Régionale

de Marrakech pour l'Eau et plan d'action

Conventions spécifiques (partenaires) et **contrats de gestion participative** (usagers)

↓ ↓
Territoires et/ou secteurs

Signature de la Déclaration Régionale de Marrakech pour l'Eau 09/01/2018



Comité de mise en œuvre

Instauré à travers l'arrêté gubernatorial
N° 1016 du 07 Aout 2019

(Présidence Mr. le Wali)



**Pilotes
d'actions**

**Porteurs
associés**

Attributions

- Etablir un calendrier et un plan de travail pour la mise en œuvre des actions;
- Etablir les Conventions Spécifiques et Contrats de Gestion Participative nécessaires à la mise en œuvre ;
- Prendre connaissance de l'état d'avancement et examiner les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre;
- Procéder annuellement à une évaluation de l'état d'avancement et à une évaluation mi-parcours du bilan des actions sur les ressources en eau;
- Soumettre au président toute proposition de modification du contenu et/ou du volume des actions et demande de prorogation;
- Evaluation des impacts des actions sur les ressources en eau;
- Suivi de l'état d'avancement en vue d'atteindre les objectifs globaux.

B

PARTIE

Présentation de l'état
d'avancement de la mise
en œuvre des actions

Mise en place d'indicateurs



Niveau objectifs

Impact sur les effets combinés des actions



Niveau actions

Résultats directs des actions



Niveau des activités

Avancement des activités



Limiter les prélèvements

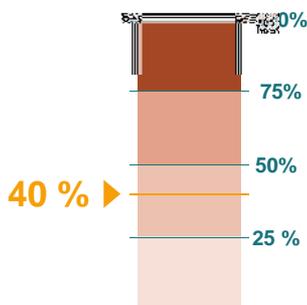
- > Réduire les prélèvements des eaux souterraines
- > Suivre et contrôler les prélèvements
- > Contrôler les extensions des superficies irriguées

Action	Pilote	Avancement
1.1 Assurer que tout nouvel apport soulage la nappe	ABHT	25% 50% 75% 100%
1.2 Promouvoir la gestion collective d'eau d'irrigation	DRA	25% 50% 75% 100%
1.3 Exiger la mise en place de compteurs au niveau des ouvrages de prélèvements d'eau souterraine;	ABHT	25% 50% 75% 100%
1.4 Exiger une déclaration de la part des sociétés de forage;	ABHT	25% 50% 75% 100%
1.5 Suivi des extensions des superficies irriguées et de la consommation d'eau d'irrigation	ABHT	25% 50% 75% 100%
1.6 Adaptation des aides de l'Etat (FDA) au contexte hydroclimatique de la région;	DRPE	25% 50% 75% 100%



Limiter les prélèvements

Nouvel apport en eau développé à soulager la pression sur la nappe



Objectifs

Réduire les prélèvements en eau souterraine de l'équivalent du volume en eau de surface nouvellement développé.

Indicateur

Mise en place du protocole Nouveaux apports développés

Ecart par rapport à la programmation

0 années

Pilote

ABHT

Porteurs associés

DRAA, ORMVAH, MDCE, ABHT, ABHOER, ONEE, Conseil de la région, AUEAs, Agriculteurs

Etat d'avancement

- Démarrage de l'aménagement de deux grands barrages : Aït ziat sur Oued Zat et Boulaaouane sur Oued Seksaoua qui permettront de régulariser respectivement des volumes de 80 et de 18 Mm³/an
- Identification du site Boudel pour un grand barrage. Investigations complémentaire en cours.

Principaux constats

- Aucune extension n'est prévue dans le cadre du PDAIRE. Toute ressource alternative mobilisée sera dédiée au renforcement des besoins en eau existants selon concertation PDAIRE

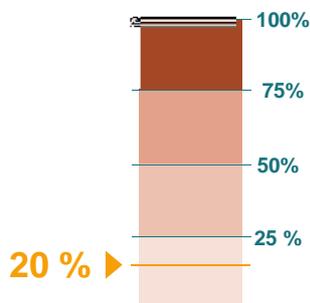
Prévision

- Protocol relatif aux nouveaux apports à mettre en place (dans le cadre du PDAIRE)



Limiter les prélèvements

Mise en place de compteurs au niveau des ouvrages de prélèvements d'eau souterraine



Objectifs

Améliorer la connaissance des volumes d'eau souterraine prélevés, Assurer un contrôle et un suivi rigoureux des prélèvements d'eau souterraine

Indicateur

Nombre de compteurs opérationnels installés

Ecart par rapport à la programmation

0 années

Pilote

ABHT

Porteurs associés

DRA, DPAs, ORMVAH, ABHT, ABHOER, ONEE, ONCA, Conseil de la Région, Provinces, Communes

Etat d'avancement

- Tournées hebdomadaires systématiques des équipes de la police de l'Eau de l'ABHT

Principaux constats

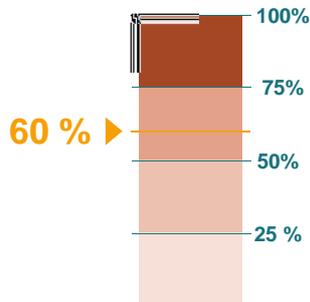
- Action implicite car conditionnant l'octroi par l'ABHT d'une autorisation de prélèvement d'eau souterraine
- Nécessité de contribution des commissions provinciales de l'eau au contrôle de la mise en place et le fonctionnement des compteurs



limiter les prélèvements



des superficies irriguées et de la consommation d'eau d'irrigation



Objectifs

Contrôle des usages d'eau en irrigation pour une meilleure gestion des ressources en eau

Indicateur

2025: 50% des sites d'extension et/ou de surconsommation identifiés sont traités

Ecart par rapport à la programmation

0 années

Pilote

ABHT

Porteurs associés

DRA, ORMVAH, DPAs, ABHOER, Conseil Régional, UCAM

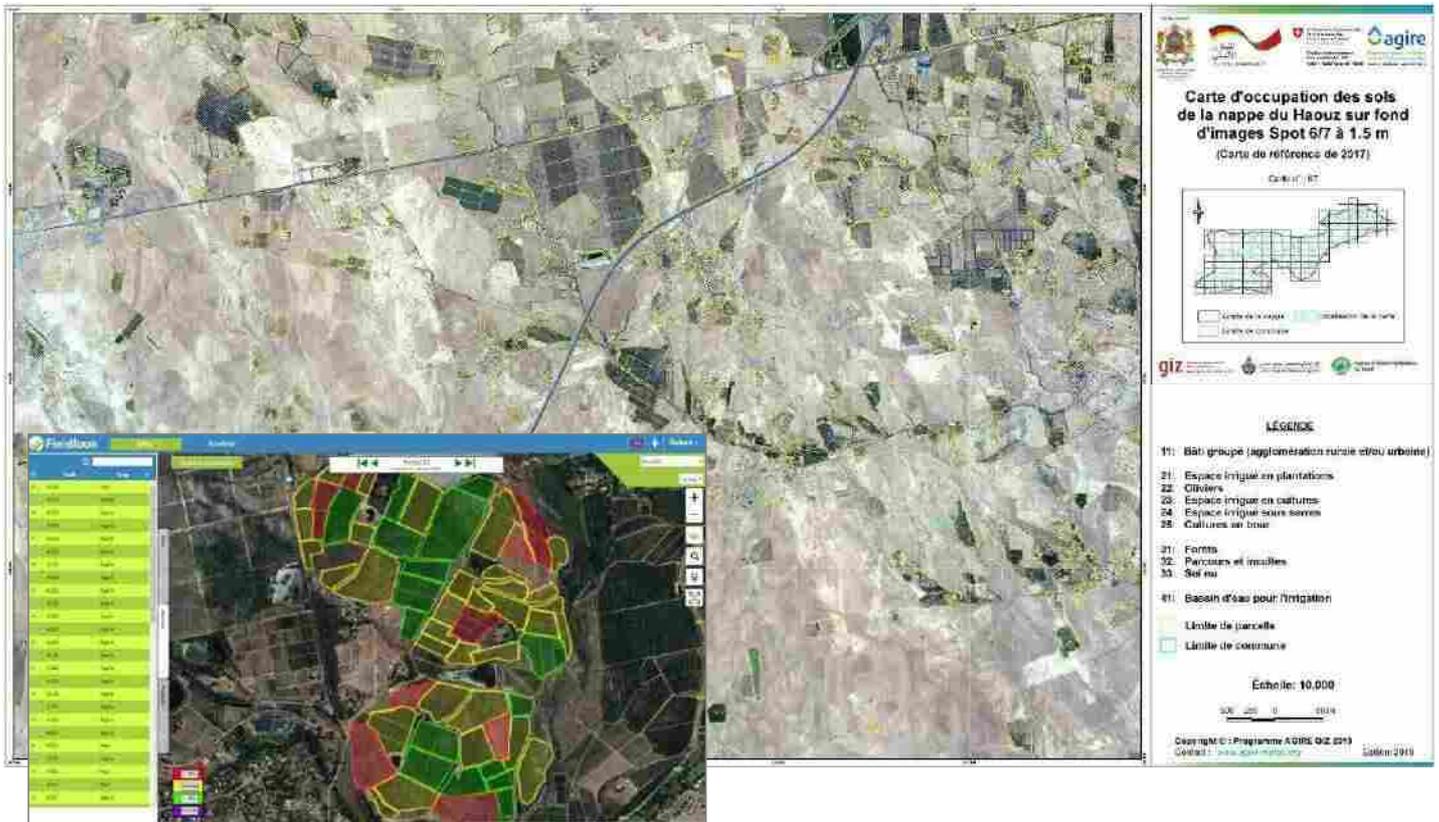
Etat d'avancement

- Elaboration des cartes d'occupation des sols de la nappe du Haouz sur fond d'image SPOT 6/7 à 1.5 m de résolution en cours
- Mise en place d'un système de suivi de l'ETR et de la consommation en eau agricole à l'échelle de la parcelle en cours pour le périmètre Nfis
- Arrêt effective d'octroi de nouvelles autorisations de creusement

Prévision

- Finalisation de l'atlas d'occupation des sols et du système de suivi de l'ETR en 2019

1.5 Aperçu du système de suivi des extensions des superficies irriguées et de la consommation d'eau d'irrigation en cours d'élaboration



2

Préserver la qualité des ressources

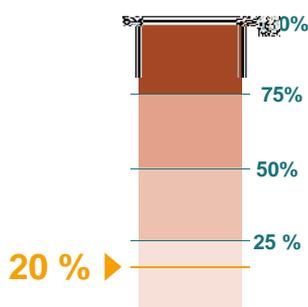
- > Établir les périmètres de protection
- > Contrôler et gérer les rejets industriels
- > Réduire la pollution agricole
- > Assainir et valoriser les eaux usées domestiques

Action	Pilote	Avancement
2.1 Établir des périmètres de protection des eaux autour des captages en eau potable;	ONEE	25 % 50% 75% 100%
2.2 Mettre en place des stations de prétraitement des unités industrielles	Del. Industrie	25 % 50% 75% 100%
2.3 Mettre en place un réseau minimal de suivi des rejets industriels dans l'espace aggloméré d Marrakech	RADEEMA	25 % 50% 75% 100%
2.4 Réaliser une station de déchromatation et de récupération du chrome des tanneries semi-industrielles au niveau de la Médina	Del. Artisanat	25 % 50% 75% 100%
2.5 Traiter et gérer les margines issues de la trituration des olives;	DRA	25 % 50% 75% 100%
2.6 Mettre en place un programme de rationalisation de l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires	ONCA / ONSSA	25 % 50% 75% 100%
2.7 Réaliser des projets d'assainissement des agglomérations rurales >2500 hab.	Wilaya / ONEE	25 % 50% 75% 100%

2

Préserver la qualité des ressources

Périmètres de protection des eaux autour des captages en eau potable



Objectifs

Protéger les champs captant d'eau potable en vue de maintenir une durabilité de la ressource en eau

Indicateur

Nombre d'arrêtés établis pour la mise en place des périmètres

Ecart par rapport à la programmation

0 année

Pilote

Gestionnaires (ONEE, communes)

Porteurs associés

ABHT, ABHOER, Communes, Provinces

Etat d'avancement

- AO en cours de lancement pour la délimitation des périmètres (2019)
- La DR a saisi l'ONEE centrale pour prendre en charge cette action

Principaux constats

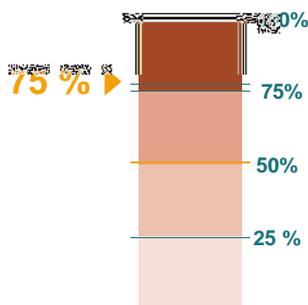
- Difficulté de matérialisation de périmètres sur le terrain (foncier, réticence de la population,...)
- L'activité de sensibilisation devra faire objet de concertation avec les autres porteurs de l'action.



2

Préserver la qualité des ressources

Programme pilote : réseau minimal de suivi des rejets industriels dans l'espace aggloméré de Marrakech



Objectifs

Prise en charge de la pollution industrielle, traitement des rejets industriels et optimisation de l'utilisation de la station d'épuration.

Indicateur

Nombre de mesures effectuées par mois

Ecart par rapport à la programmation

0 année

Pilote

RADEEMA

Porteurs associés

ABHT, Délégation de l'Industrie, DRE, DUE, Préfecture de Marrakech

Etat d'avancement

- 40 unités industrielles polluantes sont inventoriées
- Point de contrôle de la qualité identifié
- La réalisation du point est budgétisé pour 2019 (AO lancé)

Principaux constats

- La RADEEMA ne fait que le constat de dépassement des normes. C'est aux autorités compétentes de prendre les mesures adéquates

Prévision

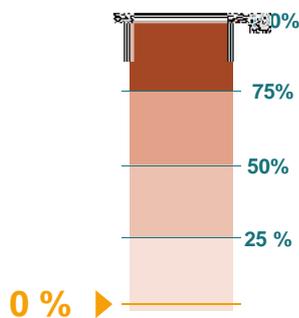
- Démarrage du contrôle en 2020



2

Préserver la qualité des ressources

Programme pilote : travaux d'assainissement (collecte, traitement, réutilisation) des agglomérations en dépasse 2500 habitants



Objectifs

Préservation de la qualité des ressources en eau de surface et souterraine par la collecte, le traitement et la réutilisation des eaux usées issues des grands centres dont l'AEP est gérée par l'ONEE-Branche-Eau

Indicateur

Assainissement des centres ONEE-Branche Eau dont la population dépasse 2500 habitants

Ecart par rapport à la programmation

0 années

Pilote

Wilaya (Provinces, Communes)/ ONEE-Branche Eau

Porteurs associés

Services provinciaux de l'Eau, Associations des usagers, ONEE, UCAM, GIZ

Etat d'avancement

- Travaux d'assainissement achevés au niveau du centre Loudaya
- Réalisation de 6 études pour l'assainissement de 21 centres et douars
- Réalisation des travaux d'assainissement au niveau des centres des communes M'zouda et Sidi Bouzid (28 Mdhs)

Principaux constats

- Nécessité de compléter l'état d'avancement avec les projets d'assainissement réalisés par Al Omrane



Recourir aux ressources en eau alternatives

- > Réutiliser les eaux usées épurées
- > Collecter et valoriser les eaux pluviales



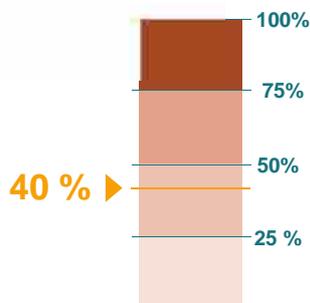
Action	Pilote	Avancement
3.1 Mettre en place des projets de réutilisation au niveau des STEPs existantes ou en cours de réalisation dans les grands centres	Wilaya (DCL)	
3.2 Renforcer la réutilisation des eaux usées épurées au niveau de la ville de Marrakech;	RADEEMA	
3.3 Mettre en place des outils et mécanismes pour l'application des bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales	ABHT	
3.4 Mettre en place, dans l'espace urbain, des projets de collecte et d'utilisation des eaux pluviales	ABHT	
3.5 Mettre en place, dans l'espace rural, des projets de collecte et la valorisation des eaux pluviales	Conseil Région / ABHT	
3.6 Évaluer des nouvelles potentialités de recharge de la nappe	ABHT	



Recourir aux ressources en eau alternatives



3.1 Mettre en place des projets de réutilisation au niveau des STEPs existantes ou en cours de réalisation dans les grands centres



Pilote	Wilaya (DCL)	Porteurs associés	ONEE, ABHT, ABHOER, ORMVAH, DPA, DRE, Communes, Conseil de la Région, UCAM
---------------	---------------------	--------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Etat d'avancement

- Etude de valorisation des eaux usées du centre d'Amez Miz en cours d'attribution
- Plusieurs actions de sensibilisation aux opportunités de réutilisation réalisées dans le cadre de l'étude précitée

Prévision

- Projet de réutilisation des eaux usées de la ville de Chichaoua programmé pour 2020

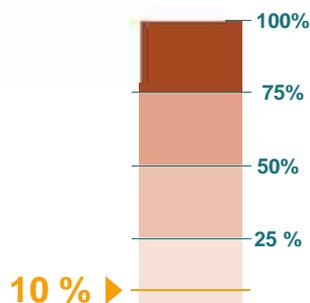
Objectifs	Réutilisation des eaux usées pour l'irrigation d'espaces verts
Indicateur	60% des centres ONEE procéderont à la réutilisation en 2020 80% des centres ONEE procéderont à la réutilisation en 2030
Ecart par rapport à la programmation	0 années

3

Recourir aux ressources en eau alternatives



3.2 Renforcer la réutilisation des eaux usées épurées au niveau de la ville de Marrakech



Objectifs

Réutilisation des eaux usées épurées dans l'irrigation des golfs, de la palmeraie et éventuellement d'une partie des espaces verts de la ville de Marrakech

Indicateur

2020: 20 Mm³ réutilisé
2030: 26 Mm³ réutilisées

Ecart par rapport à la programmation

0 années

Pilote

RADEEMA

Porteurs associés

Observatoire de la Palmeraie, Golfs, ABHT, ORMVAH, DRE, Conseil de la Ville de Marrakech, Préfecture de Marrakech, Conseil de la Région, UCAM

Etat d'avancement

- 11 golfs des 14 existants ont signé la convention avec la RADEEMA pour le raccordement réseau EUE
- 8 Mm³ réutilisé actuellement
- Mise en place d'une commission pour le suivi de l'arrêt des pompages des eaux souterraines

Principaux constats

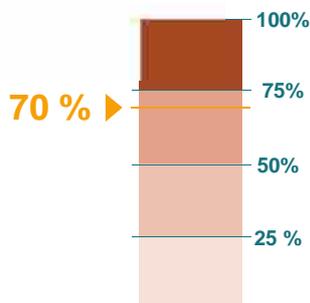
- La RADEEMA contrôle la qualité de l'eau au point de livraison
- L'action de sensibilisation se limite au golfs
- Absence de prospection pour la réutilisation au niveau d'autres secteurs
- Retard du projet d'alimentation de l'Oulja
- L'OCP a fait une demande auprès du département de l'eau pour l'utilisation de 14 Mm³ du volume épuré de la STEP de Marrakech

3

Recourir aux ressources en eau alternatives



3.3 Mettre en place des outils et des mécanismes pour l'application des bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales



Objectifs

Disposer d'outils et de mécanismes d'application des bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales. Diffuser les bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales

Indicateur

Nombre de campagnes de formation réalisées Texte d'application de la loi sur l'eau mis en place

Ecart par rapport à la programmation

0 années

Pilote

ABHT

Porteurs associés

ONCA, DRA, ABHOER, Provinces, Communes, Conseil de la Région, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Intérieur, Inspection de l'Urbanisme, UCAM

Etat d'avancement

- Convention de partenariat pour l'intégration de la dimension « eau » dans les curricula de formation (ABHT/ENAM/IAV/EHTP)
- Projet de texte d'application de la loi 36-15 préparé et validé par la Direction de la Recherche et de la Planification de l'eau
- Etude pilote en cours pour l'intégration de la CEP dans le PAC (plan d'action communal) de la commune de Tidili Mesfioua
- Sessions de formation concernant le logiciel de simulation des aménagements de CEP STORM, qui ont ciblé les ABH des écoles et instituts de recherche, les Bureaux d'études impliqués dans les études de PDAIRE...

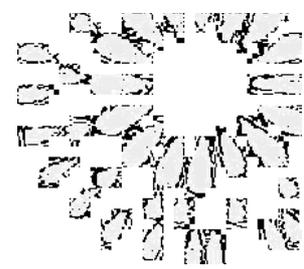
Prévision

- Sessions de sensibilisation à l'échelle provinciale au profit des présidents des communes rurales outre des sessions de formation pour les techniciens des communes sur la CEP, prévues en 2020

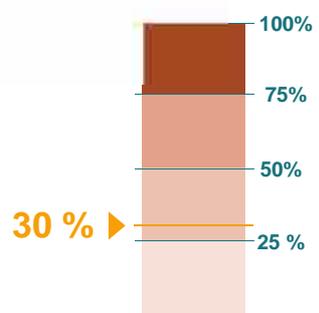
3.3 Signature de convention de partenariat (ENAM / IAV / EHTP /ABHT)



3 Recourir aux ressources en eau alternatives



3.5 Mettre en place, dans l'espace rural, des projets pour la collecte et la valorisation des eaux pluviales



Objectifs	Améliorer l'épandage et la rétention des eaux de crues dans les bassins non-aménagés. Procéder au stockage des eaux pluviales pour répondre aux besoins en eau des populations rurales dans la zone de piémont des sous-bassins Chichaoua et Assif Al Mai.
Indicateur	Nombre de projets réalisés
Ecart par rapport à la programmation	0 années

Pilote	Conseil de la Région/ ABHT	Porteurs associés	DREF, ABHT, ABHOER, Provinces, Communes, Conseil de la Région, MDCE, UCAM
---------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Etat d'avancement

- Réalisation du projet pilote de réhabilitation de metifa collective et de collecte des eaux pluviales au niveau du Douar el Hamri
- Projet de réalisation du metifa de Takhenza en cours
- Tenue de plusieurs sessions de formation pour la valorisation des eaux pluviales dans des jardins familiaux alimentaires
- Lancement d'étude d'identification des sites potentiels de metifa sur l'ensemble de la zone d'action ABHT
- Identification de 57 sites potentiels de barrages collinaires dont 14 prioritaires

Prévision

- Besoin d'étudier le potentiel et les possibilités d'épandage et de rétention des crues
- Besoin d'identifier des projets de réalisation de Ghdir pour les communes intéressées

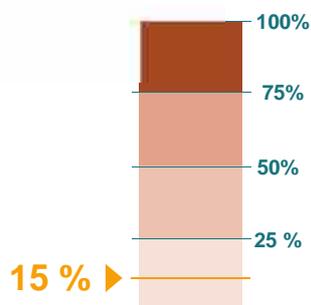
3.5 Projet pilote de collecte et de valorisation des eaux pluviale (AFEMAC / ABHT)



3 Recourir aux ressources en eau alternatives



3.6 Évaluer de nouvelles potentialités de recharge de la nappe



Pilote	ABHT	Porteurs associés	ABHT, ABHOER, Provinces, Communes, Conseil de la Région, UCAM
---------------	------	--------------------------	---------------------------------------------------------------

Etat d'avancement

- Etude d'évaluation de la recharge à l'échelle nationale entreprise par la DRPE (achevée)
- Etude d'évaluation spécifique aux seuils de recharge réalisés sur oued GHmat et oued Zat entreprise par l'ABHT (en cours)
- Projet de recherche entrepris par l'ABHT en coordination avec le LMI TREMA sur l'évaluation de la recharge naturelle de la nappe du Haouz-Mejjate

Objectifs Améliorer l'état du bilan de la nappe

Indicateur Nombre de projets identifiés avec APD sur techniques de mise en œuvre.

Ecart par rapport à la programmation **0** années

4

Économiser et valoriser les ressources

- > Améliorer et adapter les pratiques agricoles : économie et valorisation des eaux d'irrigation
- > Améliorer l'efficacité des réseaux de distribution
- > Économiser l'eau à l'échelle des usages domestiques, touristiques et industriels



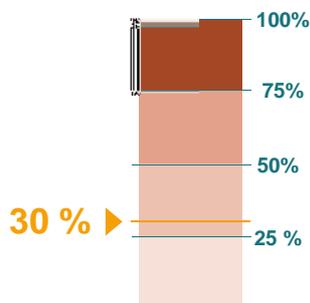
Action	Pilote	Avancement
4.1 Adapter l'assolement aux disponibilités hydriques	DRA	25 % 50% 75% 100%
4.2 Mettre en place un système d'information pour le pilotage de l'irrigation	DRA	25 % 50% 75% 100%
4.3 Améliorer le rendement des réseaux d'irrigation et de l'efficacité à la parcelle	DRA	25 % 50% 75% 100%
4.4 Maintenir et améliorer le rendement des réseaux de distribution d'AEP	ONEE / Communes	25 % 50% 75% 100%
4.5 Promouvoir l'installation des équipements économes en eau à l'échelle des ménages urbains, établissements publics et complexes touristiques	RADEEMA	25 % 50% 75% 100%

4

Economie et valorisation de l'eau



Améliorer et adapter les pratiques agricoles : économie et valorisation des eaux d'irrigation



Objectifs

Améliorer et adapter les pratiques agricoles à l'économie et à la valorisation des eaux d'irrigation

Indicateur

Voir détail des actions

Ecart par rapport à la programmation

0 années

Pilote

DRA

Porteurs associés

ONCA, ORMVAH, DPAs, ABHT, ABHOER, Chambre d'Agriculture, INRA, AUEAs, Agriculteurs, UCAM, LMI-TREMA, Conseil de la Région

Etat d'avancement

- Convention Spécifique pour la sensibilisation des agriculteurs à la gestion durable des ressources en eau (ABHT/DRA/ONCA)
- Lancement d'un processus de concertation avec les AUEA en reconversion collective pour la mise en place d'un Contrat de Gestion Participative de l'Eau
- Installation de stations de suivi et d'affichage des paramètres climatiques au niveau des CMV
- > 8.000 hectares ont été convertis en GàG depuis 2018 dans le cadre du PNEEI (collectif et individuel)

Prévision

- Finalisation des supports de sensibilisation pour diffusion auprès des agriculteurs
- Rediffusion de l'émission radio « Lma Fkelma »
- Lancement d'un école au champ autour de la gestion rationnelle d'eau d'irrigation

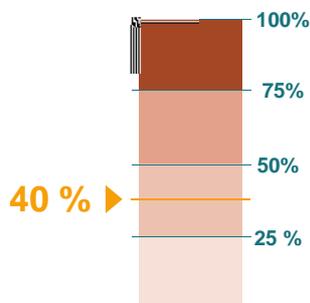
4.1, 4.2, 4.3 Convention Spécifique et lancement de la concertation avec les AUEA (DRA / DRCA / ABHT)



4

Economie et valorisation de l'eau

Améliorer le rendement des réseaux de distribution AEP des grands centres du bassin et atteindre un rendement de 75% à l'horizon 2020



Objectifs

Atteindre et maintenir un rendement de 75 % des réseaux de distribution d'AEP dans les grands centres du Bassin Haouz- Mejjate.

Indicateur

Nombre de centres ONEE-Branche Eau avec un rendement du réseau supérieur 75%

Ecart par rapport à la programmation

0 années

Pilote

ONEE - Branche Eau / Communes

Porteurs associés

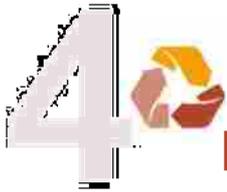
RADEEMA, Communes, Provinces

Etat d'avancement

- Sensibilisation régulière auprès des populations pour la détection des fuites
- Amélioration quasi général des rendements des réseaux AEP dans les centres gérées par l'ONEE (18 su 23 centre dépassent 75%)

Principaux constats

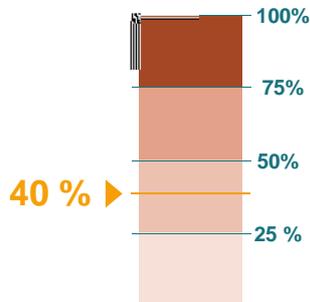
- Non disposition des communes des moyens techniques pour détecter les fuites
- L'ONEE ne peut pas mettre en place un budget pour la maintenance des réseaux AEP au niveau des communes



Economie et valorisation de l'eau



Installation des équipements économes en eau à l'échelle des ménages urbains, collectifs et complexes touristiques



Pilote	RADEEMA	Porteurs associés	ONEE- Branche Eau, RADEEMA, ABHT, Communes, Provinces, Établissements publics
---------------	----------------	--------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

Etat d'avancement

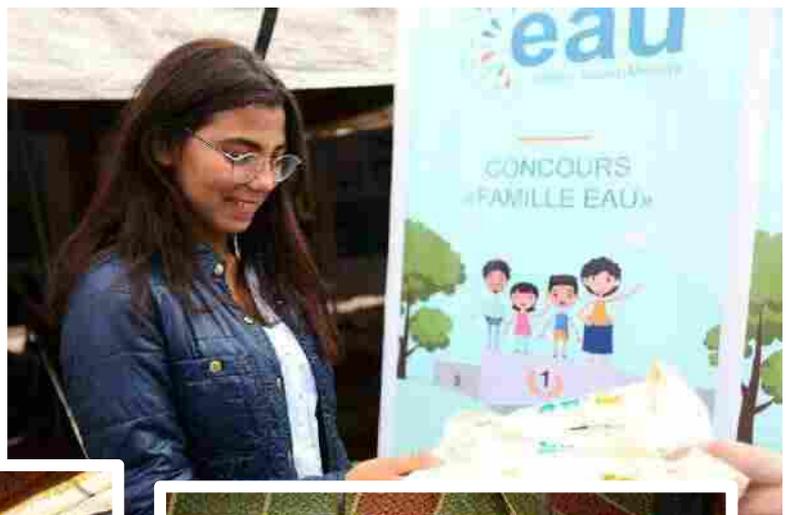
- Plusieurs actions de sensibilisations ont été réalisées: spot Radio, concours famille eau dans le quartier Mhamid avec 12,5% d'eau économisé en moyenne au niveau des ménages visés)
- Sectorialisation/ sous sectorialisation complète du réseau RADEEMA avec généralisation de la modulation
- Rendement actuel du réseau 78% en moyenne

Principaux constats

- Prévoir en coopération avec la commune la mise en place d'équipement d'économie d'eau au niveau des bornes fontaines, des espaces publics et des toilettes publiques
- Des actions relevant d'autres secteurs (tourisme, industrie,...) sont à programmer en partenariat avec les porteurs concernés

Objectifs	Mettre en place des actions d'économie de l'eau à l'échelle du réseau de distribution et sensibiliser les ménages urbains sur l'installation des équipements
Indicateur	Nombre de campagnes de sensibilisation et de journées de tourisme durable réalisées
Ecart par rapport à la programmation	0 années

4.5 Impressions du concours famille eau (AESVT / RADEEMA / ABHT)



5 Aménager les bassins versants

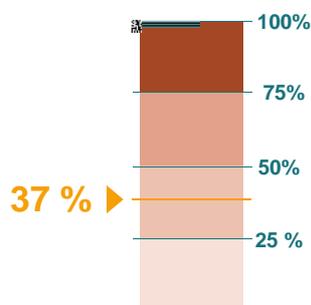
et les adapter aux changements climatiques

- > Renforcer le traitement biologique et mécanique
- > Améliorer la gestion des crues
- > Améliorer la gestion de la sécheresse

Action	Pilote	Avancement
5.1 Réaliser des aménagements de la partie amont des bassins versants (reboisement, traitement des talwegs, ...)	DREF	25 % 50% 75% 100%
5.2 Renforcer les systèmes de gestion des crues	ABHT	25 % 50% 75% 100%
5.3 Etablir des Plans de Gestion de la Pénurie d'Eau (PGPE)	ABHT	25 % 50% 75% 100%

5 Aménager les bassins versants et adaptation aux changements climatiques

Aménagements de la partie amont des bassins versants (reboisement, traitement des talwegs, ...)



Objectifs

Amélioration de la rétention hydrique et augmentation de l'infiltration, diminution du charriage et diminution de l'envasement des barrages.

Indicateur

35.000 hectares aménagés à l'horizon 2030

Ecart par rapport à la programmation

0 années

Pilote

DREF

Porteurs associés

ABHOER, DPAs, DRE, Conseil de la Région, Communes, UCAM

Etat d'avancement

- L'étude d'aménagement du bassin versant de Zat sera lancée en 2020, L'étude d'aménagement du bassin versant de Seksaoua est achevée en fin 2018
- Plusieurs actions ont été réalisées en 2018 et 2019 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action décennal de la DREF au niveau des bassins versants de : Seksaoua, Imintanout, Assif Almal, Ourika, Rhéraya, Zat, Rdat et N'fis
- Plusieurs actions de sensibilisation et de responsabilisation des usagers sont menées en marge des différents travaux et des interventions
- 13 200 ha sont aménagés en 2018 et 2019

Prévision

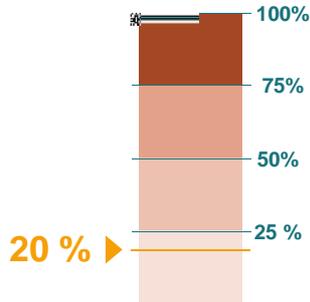
- Les actions d'intervention prévues pour l'année 2020 viennent d'être validées par le HCEFLCD



Aménager les bassins versants et adaptation aux changements climatiques



Systèmes de gestion des crues



Objectifs

Gestion préventive des crues et amélioration de la mobilisation des eaux de crues

Indicateur

Nombre d'études et de projets pilotes réalisés

Ecart par rapport à la programmation

0 années

Pilote

ABHT

Porteurs associés

Provinces, Communes, DREF, DRA, UCAM, coopérations internationales

Etat d'avancement

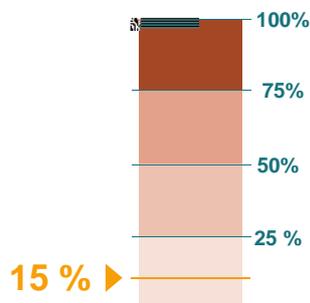
- Projet Régional en cours (ARIMA) pour la mise en place d'une plateforme de gestion des risques (y compris d'inondations)
- Etude d'établissement des seuils d'alerte au niveau des sous bassins d'Ourika, de Rhéraya et d'Issyl (avec objectif de modélisation)



Aménager les bassins versants et adaptation aux changements climatiques



5.3 Établir des Plans de Gestion de la Pénurie d'Eau (PGPE)



Objectifs

Gestion proactive de la pénurie d'eau en années sèches

Indicateur

Nombre de plans de gestion de la pénurie d'eau élaborés

Ecart par rapport à la programmation

0 années

Pilote

ABHT

Porteurs associés

ABHT, ABHOER, UCAM, DREF, DRA, Wilaya de MS, Communes

Etat d'avancement

- Projet Régional en cours (ARIMA) pour la mise en place d'une plateforme de gestion des risques (y compris Sécheresse),

Prévision

- Actualisation de l'étude selon les dispositions de la loi 36-15, pour l'élaboration d'un plan de gestion de la pénurie d'eau pour les bassins de la zone d'action de l'ABHT.

6

cibles concertation
solutions échange
actions implication



Mettre en place un système de gouvernance

- > Renforcer le rôle des institutions dans la GIRE
- > Renforcer les capacités, former et éduquer
- > Informer, sensibiliser et impliquer activement les usagers
- > Garantir une solidarité amont-aval



Action	Pilote	Avancement
6.1 Mettre en place des instances et des structures de gouvernance pour la mise en œuvre de la Convention	ABHT	25% 50% 75% 100%
6.2 Renforcer les capacités des partenaires de l'ABHT pour la mise en œuvre de la Convention Eau	ABHT	25% 50% 75% 100%
6.3 Mettre en place un programme d'éducation et de sensibilisation sur l'eau pour les générations futures	AREF	25% 50% 75% 100%
6.4 Mettre en place une stratégie de communication autour de la Convention Eau	ABHT	25% 50% 75% 100%
6.5 Mettre en place un système intégré de connaissance et d'échange d'information sur l'eau	ABHT	25% 50% 75% 100%
6.6 Créer un fond de développement des zones montagneuses	Conseil Région	25% 50% 75% 100%

6

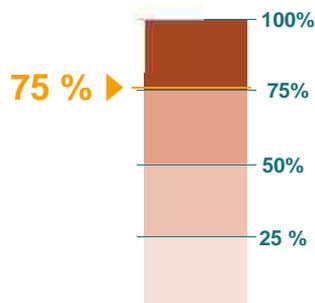
cibles concertation
solutions échange
actions implication



Mettre en place un système de gouvernance



6.1 Mettre en place des instances et des structures de gouvernance pour la mise en œuvre de la Convention



Objectifs

Promotion du rôle des institutions dans la GIRE et mise en place des structures de ces institutions

Indicateur

Création du conseil de bassin selon la loi 36-15
Création de la structure de suivi de la Convention

Ecart par rapport à la programmation

0 années

Pilote

ABHT

Porteurs associés

Tous les partenaire

Etat d'avancement

- Structure de suivi instaurée à travers l'arrêté gubernatorial N° 1016 du 07 Aout 2019
- Protocole de suivi de la mise en œuvre des actions sujet de la première réunion du comite de mise en œuvre
- Procédure de mise en place du Conseil de Bassin en cours :
 - Décret de constitution, publié au BO
 - Envois à tous les représentants des services publics pour désignation de représentants officiels
 - Avis pour les associations en cours de publication dans les journaux

Principaux constats

- La redynamisation des commissions provinciales de l'eau est tributaire de la promulgation du décret selon les stipulations de la loi 36-15 (article 89)

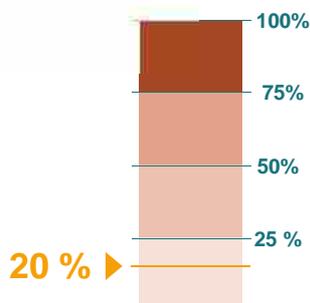
6



Mettre en place un système de gouvernance



6.2 Renforcer les capacités des partenaires de l'ABHT pour la mise en œuvre de la Convention Eau



Pilote	ABHT	Porteurs associés	ORMVAH, DPA, ONCA, DREF, ONEE-BE, SPE, Wilaya, GIZ
---------------	------	--------------------------	----------------------------------------------------

Etat d'avancement

- Mise en place d'un groupe de réflexion national sur la gestion participative de l'eau au Maroc
- Préparation de la mise en place d'une école au champ à destination des AUEA autour de la gestion rationnelle de l'eau d'irrigation dans les périmètres en reconversion collective.

Principaux constats

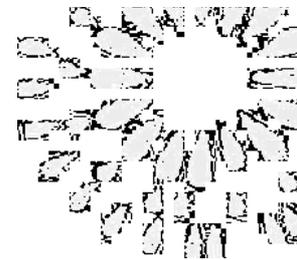
- Prévoir en partenariat avec l'ONEE et les communes la formation des techniciens communaux et des associations chargées des SAEP

Objectifs	Renforcement des capacités des différents intervenants dans le cadre de la Convention
Indicateur	Nombre de manuels élaborés Nombre de sessions de formation réalisées
Ecart par rapport à la programmation	0 années

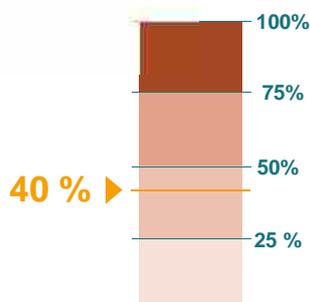
6



Mettre en place un système de gouvernance



6.3 Mettre en place un programme d'éducation et de sensibilisation sur l'eau pour les générations futures



Pilote	Académie Régionale de l'Education	Porteurs associés	AESVT, ABHT, Musée de l'eau, clubs d'environnement au niveau des établissements scolaires
---------------	-----------------------------------	--------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

Etat d'avancement

- Sensibilisation des coordinateurs de clubs de l'environnement dans les écoles visant à les encourager à inscrire les écoles dans une dynamique environnementale pour l'obtention du label « éco-écoles » -> 176 écoles primées.
- Renforcement des compétences des enseignants dans le domaine des ressources en eau est en cours
- Le Centre Régional de l'Education à l'Environnement est doté d'une plateforme sur le cycle de l'eau. Le centre a également créé avec l'appui de la GIZ plusieurs outils thématiques de l'eau.
- Signature d'une convention ABHT-AREF (plusieurs visites (Barrages, stations, ...) ont été réalisées

Principaux constats

- Mettre en place des indicateurs précis pour évaluer les performances par rapport au label « éco-écoles ».
- Insuffisance des moyens humains pour l'animation des activités

Objectifs	Formation et éducation des jeunes générations dans les écoles sur la thématique de l'eau
Indicateur	Nombre d'actions sur l'eau menées par les clubs pédagogiques d'environnement
Ecart par rapport à la programmation	0 années

6.3 Exemples d'actions d'éducation sur l'eau réalisées pour les générations futures



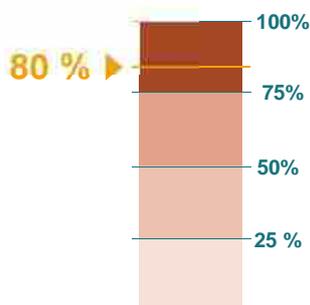
6

Objectifs : concertation, solutions, échange, implication

Mettre en place un système de gouvernance



6.4 Mettre en place une stratégie de communication autour de la Convention Eau



Objectifs : Information, sensibilisation et implication active des usagers d'eau

Indicateur : Plan d'action de la stratégie de communication mise en œuvre. Nombre d'usagers atteints et impliqués dans la mise en œuvre de la Convention GIRE.

Ecart par rapport à la programmation : 0 années

Pilote	ABHT	Porteurs associés	ORMVAH, DPA, ONCA, Wilaya, ONEE-BE, RADEEMA, DREF, SPE, DRT, AIH, CNEREE/UCAM, CDRT, AESVT, CRI
---------------	-------------	--------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

Etat d'avancement

- Stratégie de communication élaboré par l'ABHT et les porteurs associés
- Formation au profit des porteurs associés réalisée
- Supports de communications adaptés aux différents groupes cibles disponibles
- Site web et réseaux sociaux autour de la Convention Eau en ligne
- >15 actions de communications réalisées

Prévision

- Continuation des actions de communications
- Diffusion des différents supports de communication à destination des ménages, hôteliers, agriculteurs, jeune génération,...

6.4 Exemples de supports de communication développés



Evaluation Niveau Objectif

Préserver la qualité des ressources
 Mise en place d'un réseau de suivi représentatif
 Nombre de sources de pollution traitées



Conception du réseau de suivi des rejets industriels en cours

Economiser et valoriser les ressources
 42 Mm³ d'eau économisé sur la nappe par an à l'horizon 2030



Indicateur à évaluer en 2023 (mi-parcours)

Mettre en place un système de gouvernance
 Réunion du comité de suivi de mise en œuvre 2 fois/an
 Engagement des usagers dans la mise en œuvre de 8 actions d'amélioration des pratiques



1^{ère} Réunion du comité de suivi en Octobre 2019
 Usagers engagés sur 2 actions (économie ménage, réutilisation golf)



Limitier les prélèvements
 Réduction des prélèvements de 124 Mm³ à l'horizon 2030

Volumes prélevés comparés au scénario tendanciel à évaluer en 2023 (mi-parcours)



Recourir aux ressources en eau alternatives
 26 Mm³ d'eau usée traitée utilisé par an à l'horizon 2030
 19 Mm³ d'eau économisé sur la nappe par an à l'horizon 2030

8 Mm³ d'eau usée traitée utilisé par an en 2019



Améliorer les bassins versants
 35000 ha de superficies traité
 Mise en place de plans de gestion des crues et de sécheresse

13000 ha de superficies traité jusqu'à 2019

Prochaines Etapes

Conventions spécifiques et/ou contrats de gestion participative en place:

- Convention de partenariat pour l'intégration de la dimension « eau » dans les curricula de formation (ABHT/ENAM/IAV/EHTP)
- Convention Spécifique pour la sensibilisation des agriculteurs à la gestion durable des ressources en eau (ABHT/DRA/ONCA)
- Mise en place d'un Contrat de Gestion Participative entre AUEA et Administration dans le périmètre irrigué N'Fis (ABHT/ORMVAH/ONCA/Chambre/AUEAS)

Quelles autres conventions / contrats de gestion participative à mettre en place ?

- Convention pour la rationalisation de l'usage de l'eau dans le secteur touristique ?
- Convention pour la promotion de l'économie d'eau à l'échelle des administrations publiques et des ménages et la chasse aux fuites au niveau de la ville et des grands centres ?
- Convention sur la promotion du recyclage et de la mise en place des unités de prétraitement au niveau de l'industrie ?
- Convention sur la diversification des usages des eaux usées épurées de la ville de Marrakech ?
- Convention sur la mise en place d'un fond d'équité amont-aval pour le développement des ressources en eau dans les zones montagneuses ?
- Prix de valorisation de l'eau ?
- ... ?

Quelle mode de travail à mettre en place pour accompagner la mise en œuvre de la Déclaration ?

La Convention Eau en ligne:



Téléchargez les documents de référence: www.convention-eau-tensift.ma
Restez informés: facebook.com/conventioneau



**Agence du Bassin Hydraulique du Tensift
ABHT**

Av. Jnane El Harti

BP 2388 – Marrakech –Maroc

Tel. +212 (05) 24 44 89 64

Fax +212 (05) 24 43 56 20

E mail info@eau-tensift.net

www.convention-eau-tensift.ma